Pierre Loeb, Président de l'ASMPP[1]

Nouvelle position TARMED 00.0525: thérapie psychosomatique individuelle, par cinq minutes

Nous relevons dans le procès-verbal de la séance du 25 juin 2008 entre le service tarifaire de la FMH, l'administration TARMED Suisse et la commission paritaire que, à partir du 1er janvier 2009, dans le TARMED 1.06, figurera la nouvelle position 00.0525: thérapie psychosomatique individuelle par cinq minutes, qui sera donc à disposition pour les titulaires.

Depuis l'introduction de l'attestation de formation complémentaire en médecine psychosomatique et psychosociale en 2000, le comité de l'ASMPP s'est engagé à faire reconnaître une position propre pour ses titulaires. La décision a été perpétuellement renvoyée parce que des adaptations du TARMED avaient la priorité. Même après la dernière séance de la commission des tarifs, le destin paraissait s'acharner en raison d'une faute de procédure et c'est uniquement grâce à d'habiles négociations et surtout grâce à la bienveillance de Mme Margrit Bärtsch de santésuisse ainsi que l'engagement en urgence de Messieurs Thomas Kessler et Marcel Butz du service tarifaire de la FMH qu'il a été possible, pour ainsi dire pendant les prolongations du temps de jeu réglementaire, de retourner le gouvernail pour faire homologuer la nouvelle position. A toutes ces personnes ainsi qu'à Monsieur Giampiero Enderlin de la SSPP et à Monsieur Francesco Pedrazzini de la SSMG, je désire ici adresser mes remerciements pour leur appui conséquent.

> Le grand avantage réside dans le fait que, maintenant, tous les titulaires disposent de la position psychosomatique.

La nouvelle position 00.0525 est réservée aux titulaires de l'AFC en médecine psychosomatique et psychosociale. Elle est honorée comme toutes les autres «cinq minutes» du praticien de premier recours, c'est-à-dire avec une valeur intrinsèque de 5, une prestation médicale de 9.57, une prestation technique de 8.19 points. Le grand avantage réside dans le fait que, maintenant, non plus seulement les omnipraticiens, mais tous les titulaires, qu'ils soient gynécologues, anesthésistes, dermatologues ou autres spécialistes, disposent de la position psychosomatique de façon à indiquer de manière transparente dans quelle mesure ils donnent des soins selon les aptitudes couvertes par l'AFC de l'ASMPP. Le grand soutien de santésuisse peut être compris comme la volonté d'adopter un moyen plus simple de reconnaître une pratique spécifique, ce qui nous permet d'espérer une diminution des exigences de rétrocession d'honoraires qui représentent toujours un tracas considérable.

Il faut cependant être conscient du fait que les évaluations et les comparaisons statistiques entre les divers utilisateurs de la nouvelle position montreront des divergences considérables puisque, parmi les titulaires, certains appliquent leurs compétences lors de consultations à peine plus longues, en particulier les pédiatres, alors qu'à l'opposé, d'autres conduisent des thérapies de soutien nécessitant beaucoup plus de temps. C'est donc seulement après un certain temps d'évaluation qu'il sera possible de savoir dans quelle mesure la nouvelle position peut servir d'instrument de gestion.

L'interprétation de la nouvelle position est la suivante:

- intervention de crise;
- traitement de patients toxicomanes ou dépendants (de substances psychotropes, alcool, nicotine);
- prise en charge des souffrances fonctionnelles, psychosomatiques, de troubles du développement psychique de l'enfance et de l'adolescence, de maladies psychiques chroniques;
- traitement orienté sur le symptôme, basé sur une relation médecin-patient réfléchie et aménagée de manière professionnelle.
- Sont ainsi traités des patients souffrant de maladies dévolues à la spécialité somatique de médecin et dont la souffrance est considérablement influencée par des facteurs psychiques et sociaux. La position n'est pas cumulable avec les positions 02, 00.00520, 00.0510.

Dr Pierre Loeb
Spécialiste en médecine générale FMH
Winkelriedplatz 4
4008 Bâle
loeb@hin.ch

[1] Traduction: Laurent Schaller.